

Bulletin d'inscription

(à détacher et à retourner avec votre chèque à :
Fédération Nationale de l'Habillement - Marie Neto - 9, Rue des Petits hôtels – 75010 PARIS)
Voir modalités d'inscription au verso

Référence du stage	Date du stage	Intitulé du stage :
--------------------	---------------	---------------------

Raison sociale :

Adresse :
.....
.....

Nom du Responsable :

Téléphone :

Fax :

Mobile :

E.mail :

Règlement par chèque bancaire. Ci-joint chèque n°

Sur la Banque :

Subrogation OPCA. Je joins une attestation de prise en charge et le chèque de caution qui sera débité si le règlement de l'OPCA n'intervient pas dans les 60 jours après la formation.

Signature du responsable + cachet de l'entreprise

Nom du/des stagiaires

SEXE

AGE

Qualification*:

.....

.....

.....

* qualification 1 : employé—2 : responsable du magasin—3 : dirigeant salarié—4 : dirigeant non salarié

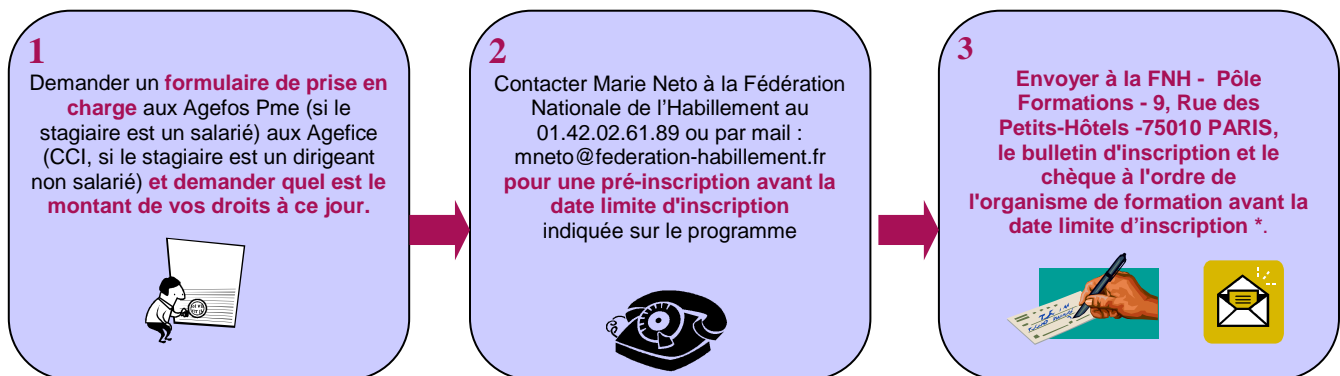
Attention :

⇒ Pour tout désistement moins de 15 jours avant la formation, le chèque sera conservé et débité par l'organisme de formation.

⇒ Si vous souhaitez la subrogation par votre OPCA (Agefos-Pme ou/et Agefice), vous devez nous adresser le chèque de caution.

Modalités d'inscription au stage

Monsieur ou Madame
Dirigeant/responsable de la
BOUTIQUE Y



⇒ Dès réception de votre inscription ferme accompagnée du chèque (avant la date limite d'inscription) :

La Fédération Nationale de l'Habillement vous adressera une confirmation rappelant l'intitulé du stage et indiquant le lieu et l'heure à laquelle vous devez vous présenter. Vous trouverez un plan d'accès détaillé ainsi qu'une liste d'hôtels pour votre hébergement.

⇒ Environ 15 jours avant le stage, l'organisme de formation vous expédiera en double exemplaire, une **convention de stage à signer**. Vous devrez leur en retourner un exemplaire par retour de courrier.

⇒ Après votre stage, l'organisme de formation vous adressera la **facture acquittée et l'attestation de présence** que vous devrez retourner à votre OPCA afin d'obtenir le remboursement du coût pédagogique.



- Vous devez établir 1 chèque par stage et le libeller à l'ordre de l'organisme de formation indiqué sur le programme.
- En cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la formation, le chèque de réservation sera encaissé.
- Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du chèque de réservation à la Fédération Nationale de l'Habillement.
- Dans le cas de la prise en charge directe par votre Agefos-pme ou Agefice, le chèque de caution ne vous sera restitué qu'après le règlement des Agefos-pme ou Agefice auprès de l'organisme de formation.

Si aucun règlement des Agefos-pme ou Agefice n'intervient dans les 60 jours après la formation, le chèque sera débité et vous vous ferez rembourser directement par votre OPCA.